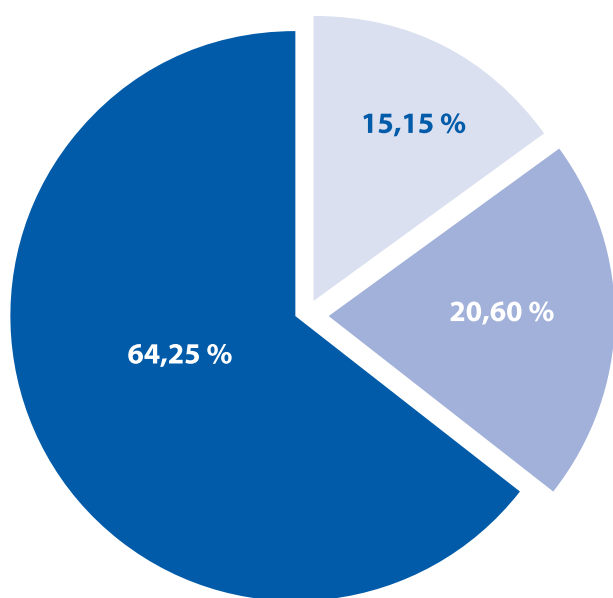




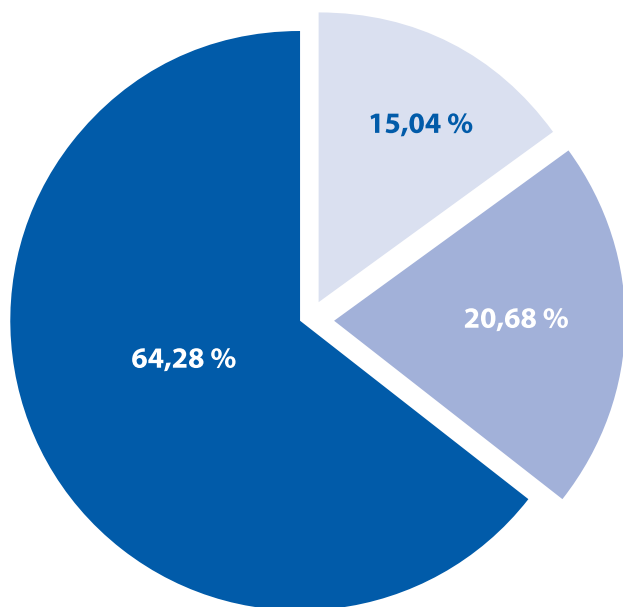
Information financière



Revenus 2020–2021

48 805 509 \$

- **64,25 %**
Programmes de base et améliorés destinés aux membres
- **20,60 %**
Programmes non financés par les droits d'adhésion (Autoapprentissage, Forum en médecine familiale, participants Mainpro+ non membres)
- **15,15 %**
Certification et évaluation



Charges 2020–2021

40 600 415 \$

- **64,28 %**
Programmes de base et améliorés destinés aux membres
- **20,68 %**
Certification et évaluation
- **15,04 %**
Programmes non financés par les droits d'adhésion (Autoapprentissage, Forum en médecine familiale, participants Mainpro+ non membres)

L'excédent total pour 2020-2021 est de 8 205 094 \$, ce qui représente 20,2 % de la totalité des charges. Les montants excédentaires sont investis dans des projets et des programmes destinés aux membres en 2021-2022.

Examen de certification en médecine familiale



Les frais de l'Examen de certification en médecine familiale par candidat étaient de

1 635 \$

pour l'exercice 2020–2021.

Les frais versés par les candidats couvrent la conception, l'élaboration et l'administration de l'examen.

Les coûts de l'Examen de certification en médecine familiale assumés par le CMFC s'élèvent à

1 804 \$

par candidat.

Remarque : Les entrevues médicales simulées, le volet oral de l'Examen de certification en médecine familiale, n'ont pas été offertes, et les examens de l'automne 2020 et du printemps 2021 ont été administrés virtuellement en raison de la pandémie.